

RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Administration générale

ADN : Participation sur la durée au financement du projet de déploiement de la fibre optique à partir de 2018 soit une volumétrie de 2600 prises au cout de 300 euros la prise (Chassiers, Chazeaux, Joannas, Prunet, Rocher, Tauriers, et Largentièrre)

Clôture du budget de la ZA DU GINESTET au 31 décembre 2017

Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) :
Instauration de la taxe GEMAPI en 2018 avec un produit arrêté à la somme de 25830 euros
Le produit de la taxe est arrêté à la somme de 32380 euros pour 2019.

MISSION LOCALE : Participation de 1.50 euros par habitant.
MAISON DE LA SAISONNALITE : participation pour 4 825 euros.

Taux des taxes pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation : 4.38 %

Taxe foncière bâti : 2.66 %

Taxe foncière non bâti : 21.14%

CFE : 28.64 %

Taux des taxes d'enlèvement des OM

ZONE 1 Largentièrre : 11.50%

ZONE 2 Chassiers, Chazeaux, Prunet, Rocher, Uzer Tauriers, Laurac, Montreal : 11.50 %

ZONE 3 Joannas, Sanilhac : 10.45 %

Redevance OM spéciale camping

20 à 30 emplacements : 8.50 euros par emplacement

31 à 50 emplacements : 17 euros par emplacement

51 et plus : 25 euros par emplacement

Répartition dite de droit commun pour le FPIC 2018 entre les communes et la CDC Val de Ligne

RGPD : Mise en place du règlement général sur la protection des données, avec le SIVU DES INFOROUTES, pour un montant de 490 euros HT par an.

Refonte du logo du VAL DE LIGNE par GUILLAUME ET LAURIE de Vogué pour un montant de 840 euros TTC .

Instauration de la redevance spéciale à compter du 1^{ier} janvier 2019. Modalité du règlement mise en place. 2 périodes de facturation par an.

Personnel

Avenant à la convention avec le CDG07 de 1 an à compter du 1er janvier 2018, pour son assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL.

Avenant à la convention de mise à disposition du service médecine professionnelle « santé au travail », effet au 1er janvier 2018.

Convention signée avec le Centre de Gestion de la FPT pour la gestion « assurance des risques statutaires – agents CNRACL ou IRCANTEC à compter du 1er janvier 2018 et ce pour 4 ans.

Un mandat préalable est donné au CDG 07 pour mener à bien la mise en concurrence pour le risque prévoyance.

Pose de deux panneaux signalétiques au niveau de la Croisette à UZER, par l'entreprise PIC BOIS pour un montant de 2407.16 euros HT.

Approbation de la modification des statuts du SIDOMSA, concernant le retrait de la CDC des Gorges de L'Ardèche, au 1er janvier 2019.

Aménagement du bâtiment la Prade.

Pour l'aménagement du bâtiment de la Prade pour l'Association les Restos du Coeur, une étude est demandée à un Architecte

Un avenant a été signé avec la CDC BASSIN d'AUBENAS concernant la convention de mutualisation du parc d'activités du VINOBRE à LACHAPELLE SOUS AUBENAS du 21/07/2010 .

Modification des statuts : ajout « Mercredi Périscolaire » et suppression de l'entretien de l'éclairage public.

Accord d'un fonds de concours à la Mairie d'UZER de 964.71 euros pour financer l'installation de poteaux au titre de la signalétique d'intérêt communautaire

Marché de 3 ans à compter du 1^{ier} janvier 2019 concernant l'entretien des locaux du siège du Val de Ligne, du RAM et de l'OIT

Une formation sur la gestion du domaine public routier est organisée moyennant la somme de 1500 euros par M. DUBAUX à destination des communes.

Indemnité de conseil pour le comptable public d'un montant de 610.22 euros pour l'année 2018.

Validation du plan d'action du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Ardèche.

CULTURE

Signature de conventions d'objectifs multipartites 2018-2020 (Labeaume en musique et Association Au-delà du Temps)

Attribution de 2500 euros à AU DELA DU TEMPS et 1500 euros à LABEAUME EN MUSIQUE.

Lancement d'un diagnostic culturel avec « le coup de pouce » du PNRMA

Groupe de travail pour travailler sur le développement de la compétence culture:

Madame BALAZUC, Monsieur SAUVY, Monsieur ANATOLE, Madame MOERY SKOWRONSKY, Monsieur VEDOVATO, Monsieur LEDAUPHIN, Monsieur SMAJEWSKI, Monsieur GIRAUD, Madame GAUBERT, Monsieur COSTE, Monsieur CREVOULIN.

ECONOMIE :

- *Validation de la convention de délégation de la compétence d'octroi de l'aide en matière d'immobilier d'entreprise telle que présentée entre la CDC VAL DE LIGNE et le Département de l'Ardèche.*

Salaisons DEBROAS :

Soutient du projet d'investissement que veut réaliser l'entreprise, avec un accord de 30.000 euros au titre de subvention.

- Enveloppe financière avec la Région Rhône Alpes pour les aides économiques pour un montant de 10.000 euros, pour l'année 2018, avec validation du règlement d'attribution des aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente. Et convention de partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche pour une politique d'aides directes à la création ou au développement des exploitations agricoles.

Aides accordées :

- Attribution d'une subvention de 1 147 euros pour Mme BLACHERE, gérante du Bar K6 à LARGENTIERE au titre d'une demande d'aide au développement des petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services avec point de vente.
- Accord d'une subvention de 2 500 euros à la société LEONARD VINS ET TERROIRS au titre d'une demande d'aide au développement des petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services avec point de vente.
- Accord de subvention à Monsieur ABATTI pour un montant maximum de 2 499 euros, dans le cadre d'une demande d'aide au développement des petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services avec point de vente.
- Une aide financière agricole pour deux dossiers est accordée dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprise agricole (Madame MERCIER Claire à CHASSIERS : 500 euros, Monsieur LAMONTAGNE Romain à MONTREAL : 500 euros).

Définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce par des opérations collectives financées par le FISAC, l'appui aux réseaux locaux des commerçants et artisans, et représentation au sein de la commission départementale d'Aménagement commercial par la CDC VAL DE LIGNE.

Renouvellement de la convention pour l'année 2018 signée avec POLENERGIE.

Dans le cadre de l'OPAH, validation de la demande de subvention de l'ANAH pour l'année.

Une demande de subvention auprès de l'ANAH est faite pour financer le poste de chargé de mission Habitat, à compter du 1^{er} octobre 2018 et ce pour une durée de 3ans.

Engagement de la CDC VAL DE LIGNE à prendre en charge financièrement les frais incombant aux propriétaires occupants déposant des dossiers instruits en diffus auprès d'URBANIS, et SOLIHA avec un cout forfaitaire (250 euros pour un dossier propriétaire occupant pour l'aide à l'autonomie de la personne, 100 euros pour le dossier propriétaire occupant de lutte contre la précarité énergétique – habiter mieux). Cela sera plafonné à 10 dossiers pour chacun des cas, le cout annuel sera de 3500 euros pour les deux opérations et les frais seront versés directement aux opérateurs, avec une convention signée pour un an et prolongée par avenant.

Validation d'attributions de subvention pour les dossiers OPAH (Mr LEBLANC à Largentière 9000 euros pour deux logements, Mr ROUGETET à Largentière 16381 euros pour cinq logements, et M. CHARBONNIER à Montreal 1500 euros pour un logement).

Une somme de 300 euros est attribuée au titre du développement économique à l'association CAMIN'ANE.

L'observatoire des locaux vacants et le compte « google » associé sont cédés à titre gratuit à la mairie de Largentière.

OIT :

Demande de classement de la structure en catégorie 3

Validation du festival ligne d'arts pour l'année 2018 pour un budget de 10.500 euros.

Réalisation du balisage des chemins de randonnée avec l'association ARDECHE RANDONNES pour un montant 4104 euros.

Réimpression des fiches topoguides pour l'imprimerie FOMBON pour un montant de 3227 euros.

FETE DE LA RANDONNEE : Budget attribué de 3635 euros.

Recrutement d'un stagiaire du 19 mars 2018 au 15 juillet 2018.

Recrutement d'un agent du 16 juillet au 15 septembre.

Révision du schéma départemental pour le vélo avec une participation de 397.85 euros.

Adhésion à la marque territoire « Emerveillé par l'Ardèche » pour un cout de 500 euros, pour l'année 2018.

Participation au salon de la randonnée à LYON pour l'année 2018, soit un montant de 1128 euros.

Visites guidées estivales pour un cout de 690 euros par le prestataire Mme CHANEAC pour 6 visites.

Parution du guide de l'été, avec la Tribune pour un montant de 1764 euros TTC.

Achat de l'outil gestion de la taxe de séjour pour un montant de 3240 euros HT avec un montant pour la maintenance de 210 euros HT par mois.

Subventions accordées pour l'Association Bogues et Rustines pour un montant de 500 euros, à Clair d'Etoiles et Brin d'jardin pour un montant de 500 euros.

Nouveaux tarifs pour la taxe de séjour 2019.

Acquisition de 10 topoguides VTT Ardèche, et vente au prix de 19.95 euros TTC l'unité, et 10 topoguides escalades et vente au prix de 32 euros TTC l'unité.

TAXE DE SEJOUR : Nouveaux tarifs à appliquer pour l'année 2019.

Signature d'une convention avec l'ADT pour mettre à disposition la plateforme DECLALOC, et participer financièrement à hauteur de 200 euros HT par an pour la maintenance.

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES :

Entretien des réseaux intercommunaux de randonnée non motorisé pour la période 2019 à 2021 : marché public avec 2 lots :

- lot 1 : Association SYNERNAT moyennant 131 940 euros

- lot 2 : Association Bethanie pour un montant de 13 391.69 euros TTC.

Recrutement d'un stagiaire « rando » pour la révision du réseau pour une durée de 6 mois.

Un remboursement de 1000 euros est fait par GROUPAMA dans le cadre de la procédure prud'homale et cours d'appel.

L'animation de l'éductour du 11 octobre 2018 a été assurée par l'OIT du Val de Ligne, avec une animation de gyropodes avec l'entreprise d'ARDWAY pour un montant de 600 euros TTC, des verres offerts gravés par ARDECHE LASER CREATION pour un montant de 190 euros HT.

Travaux de rafraichissement du local de l'OIT.

VOIE VERTE :

Maitrise d'œuvre du projet avec le Cabinet BEAUR pour un montant de 10305 euros pour la réalisation d'une portion voie verte sur le territoire du Val de ligne soit 1 km 200 entre VINEZAC et UZER. Une demande de subvention au titre de la DETR sera effectuée.

Réalisation des travaux avec un lot 1 terrassement : GUINTOLI pour un montant de 119192.56 euros HT ; lot 2 mobiliers/espaces verts : LES JARDINS DE PROVENCE pour un montant de 42.420 euros. Une subvention sera demandée à la Région Rhone Alpes.

Mission de CSPS par BR COORDINATION pour un montant de 1035 euros HT.

GUINTOLI sous traite à l'entreprise AGILIS la partie BETON et signalisation verticale pour un montant de 6190 euros HT.

Dépôt d'un dossier appel à projet vélos et territoires de l'Ademe avec d'autre CDC.

POLE ENFANCE JEUNESSE :

Validation du montant de la dépense à la somme de 2.711.231 euros HT, concernant le PEJ

Attribution des marchés de travaux pour la construction du PEJ

Tarifs du centre de loisirs :

Durée	Animateur sans formation + 18 ans	Stagiaire	Avec BAFA
½ journée	17,50 €	27,50 €	35 €
Journée	35,00 €	55,00 €	70 €
Séjour de vacances	45,00 €	65,00 €	80 €

Les tarifs de garderie du centre de loisirs : de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h, un euro prix forfaitaire matin et soir.

Validation du règlement intérieur du centre de loisirs et des tarifs applicables au 1^{er} décembre 2018.

Autorisation du SMAM de gérer et d'organiser matériellement la compétence transport des élèves pour la piscine.

Autorisation de signer une convention avec INFOCOM France pour bénéficier d'un véhicule publicitaire. Renouvellement du partenariat pour un véhicule publicitaire avec la société INFOCOM France, avec un encart publicitaire à hauteur de 4920 euros TTC pour deux ans.

Organisation pour le centre de loisirs, été 2018, utilisation de deux sites, dont le collège du Portale à savoir 1200 euros de charges, et ces frais viendront en déduction des frais annuels dus à la Mairie de Largentière.

Réalisation d'une étude de la politique jeunesse intercommunale, avec le cabinet CITE CONSEIL DEVELOPPEMENT, pour un montant de 14110 euros HT.

Création d'un emploi permanent à compter du 17/09/2018, d'un agent administratif pour le centre de loisirs pour 17h29, et création également d'une convention de mise à disposition d'un agent pour 28.18% pour un agent ayant 2 Cdd (poste administratif et poste d'animateur).

Création pour le centre de loisirs de plusieurs emplois non permanent avec contrat d'engagement éducatif avec un maximum de 10 pour les vacances été et 5 pour les petites vacances à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les charges locatives afférentes au centre de loisirs est fixé à 15.000 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2020 (avec un calcul au prorata dès l'ouverture du PEJ).

CRECHE :

Proposition de créer un comité de pilotage petite enfance.

Une convention est signée avec l'Etat pour la location de l'ancien bâtiment UT DDT à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 30 juin 2021 maximum.

MSP

Changement de locataire, Madame DURAND MORTIER cède son bail à Madame FAOUZI Amelle, infirmière libérale.

Restitution de la caution à Mr ALABERGERE de 483.75 euros.

Location du logement à Mme YOUNG prolongé du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, avec un loyer mensuel de 280 euros et 50 euros de charges.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour engager le projet d'extension de la MSP, avec Mr CORTIAL « cabinet FAIRE + », pour un montant de 8050 euros.